



# PLAN STRATEGIQUE

## de la FIACAT

### 2025-2028



## **Sommaire**

<b>I. Introduction.....</b>	<b>3</b>
1. Les fondements de l'action de la FIACAT .....	3
2. Le processus d'élaboration du plan stratégique 2025-2028.....	4
<b>II. Les priorités stratégiques de la FIACAT pour la période 2025-2028.....</b>	<b>5</b>
1. Développer un réseau d'ACAT fortes et interconnectées en renforçant leurs capacités et en facilitant leur communication et leur coopération :.....	5
2. Soutenir le plaidoyer des ACAT à tous les niveaux :.....	6
3. Prioriser l'action sur mandat central de la FIACAT tout en l'adaptant aux nouveaux défis et consolider le maillage géographique existant : .....	7
4. Diversifier les ressources de financement de la FIACAT : .....	8
<b>III. Conclusion.....</b>	<b>10</b>

## I. Introduction

### 1. Les fondements de l'action de la FIACAT

La Fédération internationale des ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), la FIACAT, est une organisation internationale non gouvernementale de défense des droits humains, d'inspiration chrétienne, créée en 1987, qui lutte pour l'interdiction effective de la torture, des mauvais traitements, des disparitions forcées, des exécutions extrajudiciaires et l'abolition de la peine de mort. La Fédération regroupe 26 ACAT affiliées et 4 groupes accompagnés présents sur trois continents.

La FIACAT a pour missions de :

- ➡ Soutenir et renforcer les capacités de ses membres, et animer les ACAT membres de son réseau pour une action concertée efficace en faveur de l'interdit de la torture et de l'abolition universelle de la peine de mort ; 
- ➡ représenter au niveau international et régional les ACAT pour le respect de la dignité de l'être humain ; 
- ➡ contribuer à la création et au développement des moyens de lutte pour interdire effectivement la torture et les mauvais traitements, ainsi que pour abolir la peine de mort auprès des organisations internationales et régionales ; 
- ➡ sensibiliser et convaincre les Églises et les organisations chrétiennes sur le plan international, régional et national d'agir contre la torture et la peine de mort. 



La FIACAT fonde son action sur un engagement profond en faveur de la défense du droit international, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la torture et la peine de mort. L'adhésion aux principes inscrits dans des instruments juridiques internationaux et régionaux contraignants, tels que : le Pacte international sur les droits civils et politiques, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (UNCAT), la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP), la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et libertés fondamentales (CEDH), la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CEPT) et leurs protocoles, constitue le cœur de son action. À travers ces normes internationales, la FIACAT réaffirme inlassablement l'importance d'un ordre juridique mondial qui protège la dignité inhérente à l'être humain et garantit les droits fondamentaux pour tous.

À une époque où le multilatéralisme est de plus en plus remis en question et où des tentatives de déstabilisation des principes internationaux sont observées, la FIACAT demeure fermement attachée à l'idée que seul un cadre juridique mondial cohérent et respecté peut véritablement éradiquer les pratiques de torture et de traitements cruels. Dans ce contexte de fragilisation des mécanismes multilatéraux, la FIACAT intensifie son engagement pour préserver et renforcer les normes internationales en matière de droits humains, tout en appelant les États à respecter leurs obligations et à s'opposer à toute forme de régression dans la protection des droits fondamentaux.

## 2. Le processus d'élaboration du plan stratégique 2025-2028



L'élaboration du plan stratégique de la FIACAT 2025-2028 est le fruit d'un long travail entamé en 2021 avec l'ensemble des membres du réseau. L'objectif était d'identifier, après 35 années d'existence, comment la FIACAT pouvait répondre au mieux aux attentes de ses membres et comment les membres pouvaient contribuer à la vie de la fédération.

Pour cela, la FIACAT a engagé un processus participatif pour définir ses priorités pour 2025-2028. Ce travail s'est appuyé sur des consultations internes (ACAT membres, Bureau international, Secrétariat international) et l'appui de deux consultants externes. Plusieurs actions ont été menées : enquête auprès des ACAT, Conseil international extraordinaire à Abidjan en décembre 2021, discussions internes au Bureau international et atelier sur les financements. En 2025, un nouveau questionnaire a permis d'évaluer la mise en œuvre du plan stratégique 2020-2024 et de recueillir les propositions des membres et partenaires pour le prochain cycle.

Le présent plan stratégique 2025-2028 est le résultat de cette démarche collaborative.

## II. Les priorités stratégiques de la FIACAT pour la période 2025-2028

### 1. Développer un réseau d'ACAT fortes et interconnectées en renforçant leurs capacités et en facilitant leur communication et leur coopération :

La stratégie de la FIACAT pour renforcer les capacités des ACAT et la coopération entre elles est un axe majeur de son plan stratégique. Elle repose sur une approche à plusieurs niveaux, visant à la fois l'autonomisation des ACAT et le développement d'un réseau soudé et collaboratif.

La FIACAT adopte une vision **intégrale, structurante et permanente** du renforcement des capacités, allant au-delà de simples formations ponctuelles.

#### ● *Une formation ciblée et continue :*

La FIACAT s'engage à renforcer les membres des ACAT sur la prévention, la répression et la réparation des actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ainsi que sur l'abolition de la peine de mort. Cette formation s'appuie sur les instruments internationaux, régionaux et nationaux pertinents. Les besoins de formation exprimés par les ACAT incluent notamment :

- ⇒ le **droit international des droits humains**,
- ⇒ la **récolte de données**,
- ⇒ la **méthodologie d'enquête**,
- ⇒ le **montage et la gestion de projets**,
- ⇒ la **stratégie de communication**,
- ⇒ le **renforcement organisationnel**.

Le **cycle de formation Norbert Kenne** est un axe majeur de cette stratégie de formation. La FIACAT se donne les moyens de faire évoluer les formations proposées en fonction de l'évolution des besoins exprimées par ses membres et de l'évolution des violations des droits humains constatées sur la période.

#### ● *Accompagner les ACAT dans le suivi des recommandations :*

La FIACAT renforce les capacités des ACAT pour assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits humains. Pour ce faire :

- ⇒ elle dote les ACAT d'**outils de suivi** ;
- ⇒ elle les **accompagne** auprès de leurs autorités nationales.

#### ● *Soutien à la sécurité des ACAT et de leurs membres :*

La FIACAT assure la **sécurité** des membres des ACAT qui peuvent être menacés en raison de leur engagement. Des mesures de **protection** et de **relocalisation** sont envisagées en cas de danger.

#### ● *Financements ciblés comme levier de renforcement :*

La FIACAT met à la disposition de ses membres des financements, comme levier, pour des initiatives ponctuelles de renforcement des capacités au niveau national en vue de leur permettre d'accéder à des soutiens des partenaires techniques et financiers de façon autonome.

Les projets mis en œuvre par la FIACAT sont conçus pour intégrer systématiquement des activités de renforcement des capacités au bénéfice des ACAT partenaires.

### ● **Animation stratégique du réseau :**

La FIACAT reconnaît le besoin d'une fonction d'animation du réseau plus structurée et continue au sein de son Secrétariat international. Un poste est actuellement dédié au renforcement des liens et des initiatives communes.

### ● **Mutualisation des ressources et des expertises et soutien aux initiatives décentralisées :**

La FIACAT encourage le partage d'informations, de bonnes pratiques et d'expertises entre les ACAT, y compris par le biais de formations de pairs à pairs. Elle identifie et rend accessibles les ressources de formation existantes.



La FIACAT met en place et encourage l'utilisation d'outils de communication et de partage d'informations ; elle développe des éléments visuels communs afin de renforcer l'identité et la visibilité commune des ACAT. Les « Cafés ACAT » et rencontres thématiques sont d'importants espaces d'échange.

La FIACAT encourage et soutient les initiatives directes de collaboration entre les ACAT sur des thèmes ou des campagnes spécifiques, au niveau géographique ou thématique. Le Secrétariat international assure une veille sur les initiatives de coopération entre les ACAT afin de les valoriser et d'encourager de nouvelles collaborations. La FIACAT favorise les synergies régionales.

### ● **Evénements et initiatives fédératrices :**

La FIACAT identifie des événements et des initiatives qui favorisent le sentiment d'appartenance au réseau et permettent une action collective visible, notamment le renforcement de la stratégie autour du 26 juin – Journée internationale de soutien aux victimes de la torture.

## 2. Soutenir le plaidoyer des ACAT à tous les niveaux :

Le fait qu'elles soient membres du réseau de la FIACAT ajoute de la valeur aux actions des ACAT auprès des autorités nationales, leur conférant légitimité et visibilité. Pour soutenir le plaidoyer des ACAT, la FIACAT met en œuvre une stratégie globale qui s'appuie sur la collaboration, le renforcement des capacités et l'utilisation des mécanismes existants.

### ● **Sur les plans international et régional :**

- ⇒ La FIACAT relaye les préoccupations des ACAT au niveau international et régional et les accompagne pour le plaidoyer.
- ⇒ La FIACAT exploite au maximum les instruments internationaux et régionaux pour lutter contre la torture, les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et la peine de mort.
- ⇒ La FIACAT facilite la rédaction de rapports conjoints avec les ACAT pour les soumettre en conséquence aux mécanismes internationaux et régionaux.
- ⇒ La FIACAT organise et soutient des missions de plaidoyer conjointes devant les instances internationales ou régionales.
- ⇒ La FIACAT rédige des communiqués de presse conjoints avec les ACAT concernées pour réagir à des situations de violations des droits humains dans différents pays.



- ⇒ La FIACAT invite **les Églises et les organisations chrétiennes** sur le plan international, régional et national à se positionner et à agir contre la torture et la peine de mort.

#### ● ***Au niveau national :***

- ⇒ La FIACAT **nourrit les stratégies nationales de plaidoyer des ACAT** et fournit un **accompagnement aux ACAT dans leurs activités de plaidoyer national**.
- ⇒ La FIACAT accompagne **les coopérations et les concertations nationales et régionales entre ACAT, organisations de la société civile et autorités nationales**.
- ⇒ La FIACAT soutient les ACAT dans le **suivi et la mise en œuvre des recommandations** des mécanismes internationaux et régionaux au **niveau national**.

### 3. **Prioriser l'action sur mandat central de la FIACAT tout en l'adaptant aux nouveaux défis et consolider le maillage géographique existant :**

La stratégie de la FIACAT consiste à **maintenir fermement le cap sur le mandat thématique central** en faveur des victimes de la torture et de la peine de mort, tout en faisant preuve **d'ouverture** pour examiner de nouvelles problématiques à travers le prisme de ce mandat.

La FIACAT est consciente de la dimension intersectionnelle de certaines problématiques de son mandat central. L'adaptation se fait par une **investigation ciblée de thèmes connexes**, par la **collaboration avec d'autres acteurs et partenaires**, et par un **renforcement des capacités des membres** pour comprendre et agir face à ces nouveaux défis, sans amoindrir l'identité et la mission fondamentale de la FIACAT.



La FIACAT **réaffirme son mandat principal** : lutte contre la torture et les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, abolition de la peine de mort, défense d'une justice équitable comme l'axe central de son action.

- ⇒ **Priorisation des ressources** : compte tenu des ressources limitées des ACAT et de la FIACAT, la FIACAT priorise **les actions répondant au mandat** pour garantir une efficacité maximale.
- ⇒ **Collaboration et partenariats** : face à de nouveaux défis liés au **mandat central du réseau des ACAT**, la FIACAT **identifie et collabore avec d'autres ONG** dont les objectifs correspondent à ces nouvelles thématiques. 
- ⇒ **Vigilance face aux glissements conceptuels** : afin d'éviter un « glissement conceptuel » qui risquerait d'**éclipser les violations liées à la torture et à la peine de mort** au profit d'autres notions moins spécifiques, la FIACAT s'assure que son engagement face aux nouveaux défis ne se fasse pas au détriment de son combat historique.
- ⇒ **Formation et sensibilisation** : Pour adapter le mandat aux nouveaux défis tels que le maintien de l'ordre et la répression des manifestations, la FIACAT forme **les membres des ACAT** sur ces nouvelles problématiques et **sensibilise l'opinion publique** à ces enjeux.

La FIACAT priviliege la **consolidation de son maillage géographique existant** en se concentrant sur le renforcement de ses ACAT membres actuelles et des entités en cours d'affiliation

plutôt que sur une expansion géographique rapide ; la légitimité et la crédibilité de la FIACAT reposant sur l'ancrage local de ses ACAT.

- ⇒ La FIACAT considère comme prioritaire de **soutenir les ACAT déjà structurées et actives**, ainsi que les groupes dont la structure n'est pas encore établie mais qui bénéficient déjà de son soutien.
- ⇒ **Encourager et soutenir les initiatives locales** : La création de nouvelles ACAT ne doit pas être une initiative portée directement par la FIACAT, mais doit émaner d'une dynamique locale ou nationale. La **création** de nouvelles ACAT peut être encouragée dans les pays voisins ayant déjà des relations avec des membres de la FIACAT.
- ⇒ **Renforcer la collaboration et la mise en réseau régionale** : en cas de violation grave des droits humains relevant du mandat de la FIACAT commises dans un pays où aucune ACAT n'est physiquement active, la FIACAT encourage prioritairement le renforcement de la communication, de la collaboration et de la mise en réseau des ACAT.

#### **4. Diversifier les ressources de financement de la FIACAT :**

Dans un contexte international de baisse générale des financements pour les droits humains et de la remise en cause de l'aide publique au développement, la FIACAT résolument engagée pour la cause des droits humains malgré cette désaffection de certains régimes actuels, adopte une stratégie de diversification de ses ressources financières afin d'assurer la continuité de son action et le soutien à son réseau. La combinaison de ces différentes approches permettra à la FIACAT de renforcer sa résilience financière et de continuer à soutenir efficacement la lutte contre la torture et la peine de mort à travers son réseau international.

##### **● Optimiser l'utilisation des fonds de projets existants :**

La FIACAT s'efforce de maximiser l'efficacité des fonds obtenus auprès des bailleurs de fonds. Cela passe par la conception de projets sur le long terme (éventuellement par phases successives), l'intégration systématique de frais administratifs autorisés, l'allocation de budget pour la communication (interne et externe) et le renforcement des capacités des ACAT. Il est également crucial d'allouer une partie des ressources humaines des projets à l'animation du réseau.

##### **● Encourager des financements croisés entre ACAT :**

La FIACAT facilite et stimule les soutiens financiers directs entre les ACAT. Dans le cadre de projets spécifiques, la FIACAT sollicite certaines ACAT pour renforcer l'impact d'initiatives. La création d'un fonds d'urgence et de solidarité, alimenté par les contributions volontaires des ACAT, pourrait répondre à des besoins ponctuels et urgents au sein du réseau.

##### **● Mettre en place un financement en cascade vers les ACAT :**

La FIACAT intègre dans tous ses programmes et projets des financements en cascade au profit des ACAT pour leur permettre de mener des actions nationales et pour renforcer leurs capacités de gestion contribuant à leur autonomisation.

##### **● Renforcer les capacités des ACAT en matière de recherche de financements et de gestion de projets :**

Le renforcement des capacités des ACAT en matière de recherche de financements et de gestion de projets est un élément essentiel de cette stratégie de diversification.

### ***Renforcer la mobilisation de financements internationaux au niveau national :***

La FIACAT, en collaboration avec les ACAT concernées, intensifie ses efforts pour identifier et obtenir des cofinancements auprès des bailleurs présents dans les pays d'intervention (ambassades, agences de coopération, banques de développement régionales). La présence d'un financement principal peut faciliter l'obtention de financements complémentaires au niveau local.

### ***Consolider les partenariats avec les milieux ecclésiaux et avec les entreprises sensibles à la dimension humaine :***

La FIACAT renforce ses liens financiers avec les grandes ONG et fondations chrétiennes engagées dans la solidarité internationale. En s'appuyant sur ses principes directeurs et sa charte de déontologie, la FIACAT développe des partenariats avec des entreprises partageant ses valeurs.

### ***Consolider les réserves de la FIACAT :***

La FIACAT se donne pour objectif d'attendre un fond de réserve d'un quart de son budget annuel afin de pouvoir maintenir ses activités *a minima* en cas de coupe brutale des financements associatifs publics et privés.

### **III. Conclusion**

Au sein de la FIACAT, l'engagement pour un témoignage pratique et vivant en faveur des droits de toute personne humaine demeure intact, malgré les signaux contraires que l'on peut percevoir dans le monde. Plus que jamais, l'action conjointe de toutes les ACAT est nécessaire pour mieux coordonner les efforts en vue de l'éradication de toute torture et tous mauvais traitements. Si les formes que prend la torture peuvent varier, la motivation du réseau des ACAT demeure infrangible ; c'est pourquoi la FIACAT, au service de ses membres, cherche à pérenniser ses actions les plus efficaces pour la réalisation de son but, mais aussi à développer de nouvelles déclinaisons de son mandat pour prendre en compte les nouvelles et pernicieuses formes de violation des droits fondamentaux. Afin de mener à bien ses projets, la FIACAT entretient des collaborations et partenariats variés, forte du crédit dont elle jouit et du professionnalisme de son personnel.

A ce titre, le bien-être des employés est une priorité dans une perspective de renforcement des capacités organisationnelles de la FIACAT.

La flamme qui brûle au cœur de toutes les ACAT continuera à œuvrer pour un monde sans torture, un monde meilleur.

---



**La Fédération internationale des ACAT, la FIACAT, est une organisation internationale non gouvernementale de défense des droits humains, créée en 1987, qui lutte pour l'éradication de la torture et l'abolition de la peine de mort. La Fédération regroupe une trentaine d'associations nationales, les ACAT, présentes sur trois continents.**

La force d'action de la FIACAT repose avant tout sur son réseau. Ce réseau est entendu à la fois comme celui qui relie les ACAT entre elles mais aussi ce qui les relie avec les autres ONG nationales. L'ancrage local est reconnu comme fondateur de la légitimité et de la pertinence de l'action de la fédération et de son réseau.

### **La FIACAT représente ses membres auprès des organismes internationaux et régionaux**

Elle bénéficie du Statut consultatif auprès des Nations unies (ONU), du Statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et du Statut d'Observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP). La FIACAT est également accréditée auprès des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). En relayant les préoccupations de terrain de ses membres devant les instances régionales et internationales, la FIACAT vise l'adoption de recommandations pertinentes et leur mise en œuvre par les gouvernements. La FIACAT concourt à l'application des Conventions régionales et internationales de défense des droits humains, à la prévention des actes de torture dans les lieux de privation de liberté, à la lutte contre les disparitions forcées et au combat contre l'impunité. Elle participe également à la lutte contre la peine de mort en incitant notamment les États à supprimer cette peine inhumaine de leur législation et en sensibilisant les faiseurs d'opinion, chefs religieux et coutumiers à l'abolition. La FIACAT est membre-fondatrice de plusieurs collectifs d'action, notamment la Coalition mondiale contre la peine de mort (WCADP), le Consortium United Against Torture (UATC), la Plateforme droits humains (PDH), la Coalition internationale contre les disparitions forcées (ICAED). Elle est également membre du F3E et du Human Rights and Democracy Network (HRDN). Aux côtés d'autres membres de la PDH, elle agit au sein de l'Initiative Marianne pour les défenseur·es des droits humains dans le monde.

### **La FIACAT renforce les capacités de son réseau de trente ACAT**

La FIACAT aide ses associations membres à se structurer. Elle soutient le processus qui fait des ACAT des actrices de poids de la société civile, capables de sensibiliser l'opinion publique et d'avoir un impact sur les autorités de leur pays.

Elle contribue à faire vivre le réseau en favorisant les échanges, en proposant des formations régionales ou internationales et des initiatives communes d'intervention. Ainsi, elle soutient les actions des ACAT et leur apporte un relais sur le plan international.

### **La FIACAT, un réseau indépendant d'inspiration chrétienne pour l'éradication de la torture et de la peine de mort**

La FIACAT a pour mission de sensibiliser les Églises et les organisations chrétiennes à la torture et à la peine de mort, afin de les convaincre d'agir pour leur abolition et éradication.



FIACAT  
96 boulevard de la Libération  
94300 Vincennes – France  
Tel. : +33 (0)1 58 64 10 47  
Courriel : fiacat@fiacat.org

Représentation de la FIACAT auprès des Institutions européennes à Bruxelles  
Rue Brognez, 44  
B-1070 Bruxelles – Belgique  
Tel. : +32 4 70 92 85 10  
Courriel : fiacat.europe@fiacat.org

Représentation de la FIACAT auprès des Nations unies à Genève c/o CICG  
1 rue de Varembé  
1202 Genève – Suisse  
Tel. : +41 787 499 328  
Courriel : fiacat.onu@fiacat.org